

DEPARTEMENT DES BOUCHES - DU - RHONE

COMMUNE DE MARSEILLE 15^{ème}

Rue du Marché - Rue Roger Salengro - Rue Cougit

Boulevard de Magallon - Rue de Simiane

Boulevard Ferdinand de Lesseps - Boulevard de Sévigné

Propriétés cadastrées section 901 D
n° 9, 11, 22, 23, 24, 78, 80 et 83

B	
A	
Indice	



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
www.enjalbert.fr

Cabinet ENJALBERT
Géomètre Expert
SELARL ERIC ENJALBERT
440, Chemin des Barettes
13 300 – SALON DE PROVENCE
Tél : 04.90.53.06.10 / 06.82.06.96.27
geometre-expert@enjalbert.fr

PLAN DE DIVISION
Document provisoire

Date	Dossier n°	Coordonnées	Nivellement	Références cadastrales	Echelle
04 09 2025	4879	RGF93-CC44	NGF-IGN69	section 901 D n° 9, 11, 22, 23, 24, 78, 80 et 83	1 / 750

Légende concernant l'application des limites :

 Limite de Division

 Limite d'ilot sur limite de parcelle existante

 Limite du Domaine Public non routier
(Voir Procès-Verbal de Délimitation du 10/09/2025)

 Limite de Propriété
(Voir Procès-Verbal de Bornage amiable du 10/09/2025)

 Limite avec le Domaine Public routier.
Cette limite est indicative. L'arrêt individuel d'alignement demandé précisera sa position définitive.

 Limite de l'emprise divisée en volumes : voir l'EDDV du 19/07/2024
Volume 1 : Parking attribué à la METROPOLE AMP
Volume 2 : Bâtiment DOJO attribué à la VILLE DE MARSEILLE
Cette limite est conforme aux Plans remis sur fichiers numériques par la Ville de Marseille le 28/07/2025 :
"9911-01_DA_901D_8_DP_MARSEILLE 13014_PLAN D'ARPENTAGE.PDF"
"9911-01_EDDVL.PDF"

 Application du parcellaire cadastral
Cette application est indicative et n'a pas de valeur juridique.

L'approbation du Procès-Verbal de Bornage et du Plan de Bornage par les propriétaires de deux parcelles contiguës rend la limite entre ces deux parcelles juridiquement définie. La(les) superficie(s) mentionnée(s) sur ce Plan est (sont) "réelle(s)", si toutes les limites du périmètre sont juridiquement définies, sinon celle(s)-ci n'est (ne sont) pas garantie(s).

Plan de l'état des lieux établi à partir des relevés réalisés sur les lieux en octobre 2024 et à partir des plans suivants :

- "19437-Secteur-Provence.dwg" remis le 10/10/2024 par COGEDIM,
- "A24-21521-clt.dwg" remis le 10/10/2024 par COGEDIM,
- "geomarc_04.dwg" remis le 10/10/2024 par COGEDIM,
- "9911-01_DA_901D_8_DP_MARSEILLE 13014_PLAN D'ARPENTAGE.PDF" et "9911-01_EDDVL.PDF" remis le 28/07/2025 par la Ville de Marseille

